

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2018 - 2019

**FÉDÉRATION SUISSE ROMANDE
DES ENTREPRISES DE PLÂTRERIE-PEINTURE**

SOMMAIRE

Le mot du Président	05
Le message du Directeur	07
Situation économique	08 - 09
Situation du marché et prix	10 - 13
CCT du second œuvre romand	15
Caution	16
FREPP Info	17
RESOR	18 - 19
Formation de base	20 - 24
Championnats romands des métiers	25
Promotion des professions	26 - 27
Formation supérieure	28 - 29
Collecte des déchets spéciaux	30
FP ³ - Fonds professionnel romand de la plâtrerie-peinture	31
Les Vrais Pros!	32 - 33
Sécurité au travail	34
SUVA	35
Associations économiques (Constructionromande, USAM, UPS)	36 - 37
Fournisseurs partenaires	38 - 39
Remerciements	41
Commissions	42 - 43
En vente, team et comité FREPP	44 - 45

Dans ce rapport, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

Photo de couverture : Les Arsenaux, Sion © Jean-Philippe Dubuis



LE MOT DU PRÉSIDENT



L'année écoulée fut haute en couleur et couronnée par un 75^e anniversaire de notre fédération certainement encore dans toutes les mémoires. Il était important de marquer dignement cet évènement qui, comme la magnifique Fête des Vignerons que nous avons vécue cet été, ne se reproduit que 4 fois par siècle, donc au maximum 2 fois au cours d'une carrière professionnelle.

Il fallait donc une manifestation à la hauteur de l'évènement, et elle le fut. Plus de 320 convives ont pu apprécier ces instants de fête et de partage.

Une organisation professionnelle telle que la FREPP a de nombreux objectifs à atteindre afin de faire avancer la profession et de défendre ses intérêts et ceux de ses membres à tous niveaux. Et cette année du jubilé ne fit pas exception. Au total, ce ne fut pas moins de 100 personnes qui ont permis à notre fédération de fournir toutes les prestations offertes. Préparation et coordination des examens de fin d'apprentissage, réalisation de littérature professionnelle destinée à l'enseignement, mise sur pied des cours et examens de formation professionnelle supérieure, collecte de déchets spéciaux, cours relatifs à la sécurité au travail, négociations de la nouvelle CCT du second œuvre romand, campagne de promotion des professions, championnats romands de plâtrier et peintre, établissement des cautions et gestion du fonds FP³, et tenue d'un magazine professionnel attractif et apprécié sont autant d'activités dont ont bénéficié les membres.

J'ajouterai à cet inventaire de loin pas exhaustif, le lobbying exercé auprès de nos représentants politiques aux Chambres fédérales par le biais de Constructionromande, notre très active organisation de défense des intérêts des acteurs de la construction.

Je dois dire que c'est toujours avec une certaine fierté que je fais l'inventaire des prestations de la FREPP et constate que ce que nous offrons aux membres est prisé, que les cours sont toujours suivis avec une belle fréquentation et qu'il se trouve toujours en suffisance des entrepreneurs se mettant à disposition pour servir nos professions. Cette addition d'éléments témoigne du dynamisme de notre fédération et de la toujours très saine émulation qui y règne.

C'est sur ce constat réjouissant que je termine mon avant-propos et vous invite à parcourir le présent rapport qui vous apportera des informations détaillées sur les actions mises en oeuvre pour servir au mieux la plâtrerie-peinture romande et tous ses acteurs.

Bien à vous,
Votre Président André Buache



LE MESSAGE DU DIRECTEUR



J'ai cette année le grand plaisir de vous présenter mon 15^e rapport d'activité annuel. En le comparant avec le tout premier auquel je m'étais attelé, force est de constater que notre fédération s'est bonifiée et renforcée et s'est dotée de l'assise nécessaire à son développement et sa pérennité.

Aujourd'hui, ayant atteint l'âge respectable de 75 ans, célébré du reste avec faste et allégresse aux Portes des Iris l'an dernier, la FREPP a su devenir le partenaire indispensable aux professions qu'elle défend ainsi qu'à tous les entrepreneurs romands de plâtrerie-peinture.

Jouissant d'un président et de membres du comité romand impliqués et faisant preuve d'un engagement sans faille, d'un large éventail de membres de commissions et groupes de travail œuvrant avec entrain et conviction, et d'un secrétariat adapté et efficace occupant des locaux fonctionnels dont elle a fait l'acquisition voici 3 ans, la FREPP est ainsi prête à relever les nombreux défis qui ne manqueront pas de se présenter sur la route qui la conduira vers son centenaire.

Car les défis sont nombreux. La vie d'un entrepreneur plâtrier-peintre ressemble à tout sauf à un long fleuve tranquille. Les embûches, la concurrence effrénée et pas toujours équitable, l'adaptation aux nouveaux matériaux et produits, les conditions de travail et du marché en constante évolution, les délais de réalisation toujours plus courts, la moralité de paiement qui s'étirole, des ouvriers qui manquent parfois de professionnalisme sont le lot quotidien d'un chef d'entreprise.

Bien sûr, nos moyens d'action par rapport à certains de ces points sont limités. Cependant, s'agissant de faire fonctionner un marché du travail équitable, les nouveaux moyens donnés aux commissions paritaires chargées de l'application de la CCT devraient porter leurs fruits. Les interventions auprès de Constructionromande, qui sert de relais auprès de nos autorités fédérales ont été également entendues. La nouvelle loi sur les marchés publics permettra d'éviter que le prix soit le seul critère d'attribution d'un marché.

En parcourant le présent rapport, vous prendrez connaissance des différentes prestations et axes de travail de la FREPP qui œuvre en permanence avec conviction au service des professions de plâtrier et de peintre et de toutes les entreprises romandes qui les exercent.

Marcel Delasoie
Directeur FREPP

SITUATION ÉCONOMIQUE

Le ralentissement de l'économie mondiale se fait évidemment ressentir également en Suisse. A peine remise du choc de l'abandon du cours plancher de l'euro par rapport au franc, l'économie romande entre dans une nouvelle zone de turbulences.

Après une hausse solide de son produit intérieur brut (PIB) l'an dernier, de 2,9 %, elle devrait voir sa croissance reculer à 1,2 % cette année selon les prévisions du CREA. Une embellie et une remontée de la croissance à 1,7 % sont envisagées l'an prochain.

Dans le graphique ci-dessous, on observera que l'économie romande est plus fluctuante que la suisse. L'évolution du PIB y est plus rapide et marquée, tant à la hausse qu'à la baisse. Globale-

ment, elle enregistre une croissance légèrement supérieure.

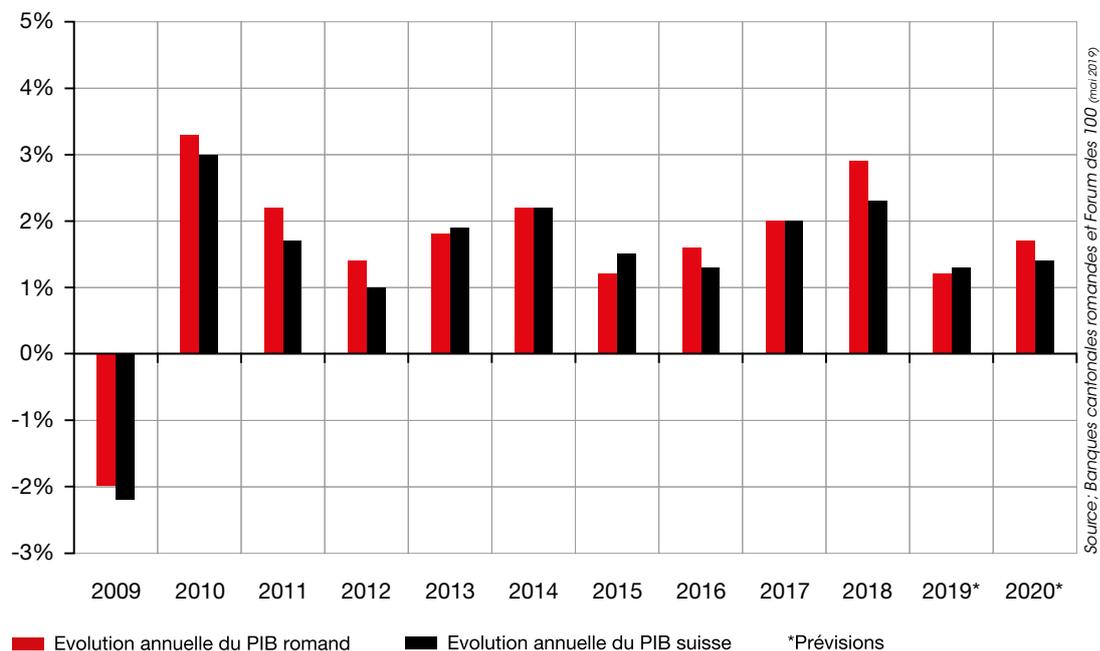
STABILITÉ DE LA CONSTRUCTION

La construction affiche une croissance relativement régulière depuis plusieurs années. En 2018, celle-ci s'est inscrite à 1,9 %. Si la pression sur les prix reste vive, la branche tourne à plein régime en raison d'investissements importants dans la construction de logements locatifs. Répondre à la hausse de la population, plus dynamique en Suisse romande qu'en moyenne nationale, est l'un des motifs.

Un autre est la recherche pour des investisseurs institutionnels d'alternatives de placement, les obligations offrant des rendements bas ou négatifs. Alors que les taux de logements vacants

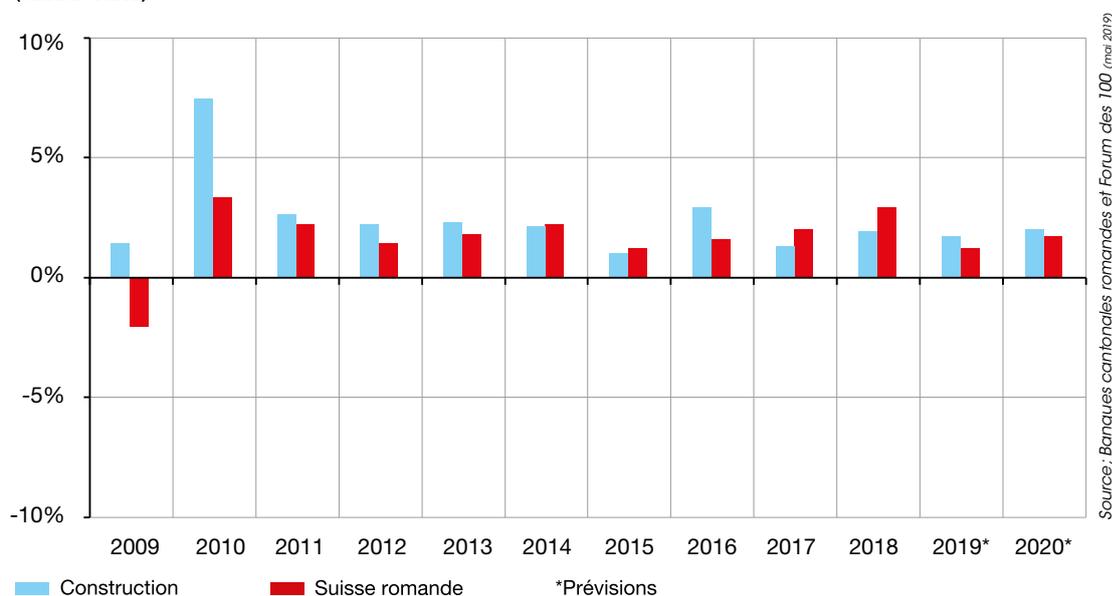
Evolution comparée des PIB romand et suisse

(valeurs réelles)



Evolution comparée de la construction et du PIB romand

(valeurs réelles)



augmentent dans certaines régions et que la démographie ralentit, cette situation inquiète les autorités. Une accélération semble dès lors peu probable et des croissances de 1,7 % et 2,0 % sont attendues pour 2019 et 2020.

identiques à celles évoquées ci-devant concernant le volume de travail dans le secteur de la construction.

TAUX DE LOGEMENTS VACANTS

AU 1^{ER} JUIN 2018

Les deux grandes villes romandes mises à part, les taux de logements vacants dépassent largement le taux considéré comme un taux de rotation normal des logements. Les raisons sont

TAUX DE LOGEMENTS VACANTS AU 1^{ER} JUIN

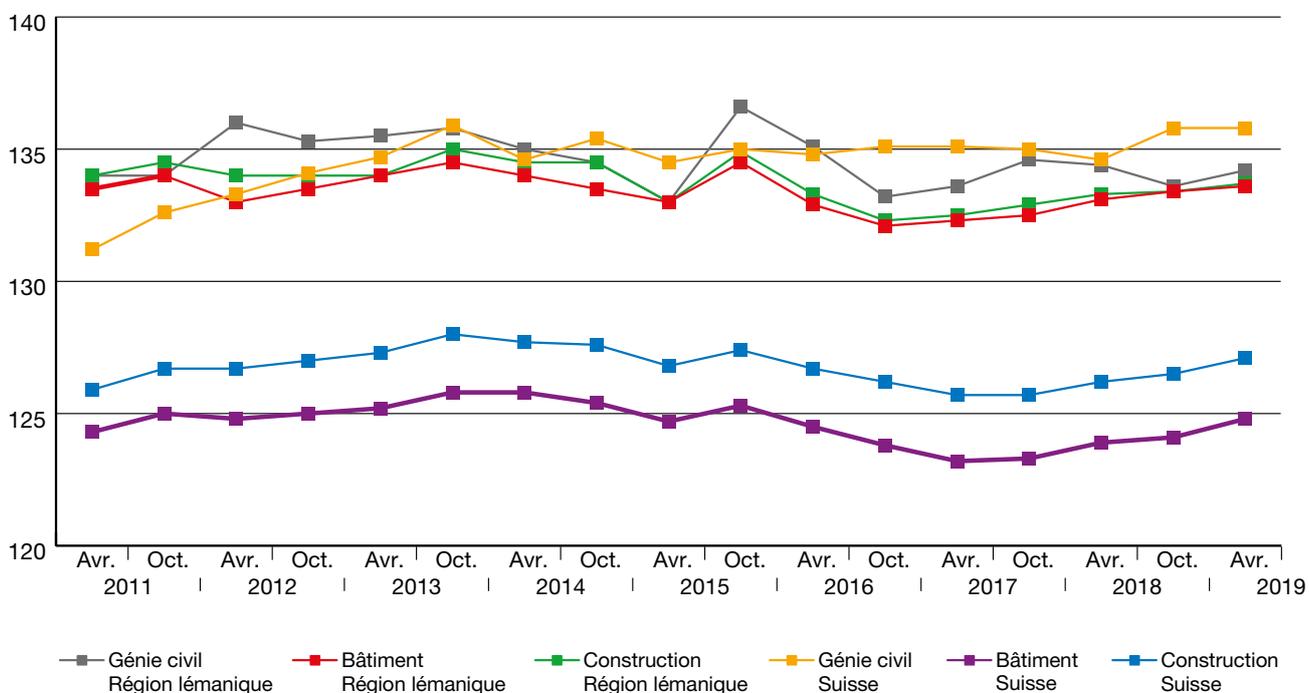
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
FR	0.77 %	0.77 %	0.66 %	0.78 %	0.96 %	1.24 %	1.34 %	1.51 %
GE	0.25 %	0.33 %	0.36 %	0.39 %	0.41 %	0.45 %	0.51 %	0.53 %
NE	1.19 %	1.18 %	0.82 %	1.04 %	1.28 %	1.15 %	1.53 %	2.04 %
VS	1.02 %	1.13 %	1.30 %	1.58 %	1.76 %	1.81 %	2.25 %	2.37 %
VD	0.52 %	0.56 %	0.61 %	0.68 %	0.68 %	0.81 %	0.91 %	1.08 %
Suisse	0.94 %	0.94 %	0.96 %	1.08 %	1.19 %	1.30 %	1.45 %	1.62 %

SITUATION DU MARCHÉ ET PRIX

S'il est une statistique qui contredit diamétralement la réalité du terrain, c'est bien celle ci-dessous qui fait état de l'évolution des prix dans la construction. S'il faut comprendre que l'on construit toujours plus cher et de façon toujours plus luxueuse, dans le secteur de la plâtrerie-peinture, il y a bien sûr une évolution intéressante des produits et des goûts des consommateurs pour les réalisations privées, mais pour les grands immeubles destinés à la location, cette évolution est moins marquée, et les marges toujours plus ténues.

Nos entreprises doivent à tout prix profiter de l'évolution des habitudes de construction et des envies des consommateurs. Si ces derniers sont prêts à mettre 15 à 20 % de plus dans leur salle de bain ou leur cuisine, à nous entrepreneurs plâtriers-peintres de les convaincre de prêter une attention particulière aux murs et plafonds qui constituent 80 % des surfaces visibles.

Evolution de l'indice des prix de la construction pour la Région lémanique et la Suisse



De même en ce qui concerne l'extérieur, une isolation périphérique devrait de nos jours devenir la règle et un revêtement de qualité donnera toute la splendeur voulue à une villa.

Le conseil à la clientèle fait partie, plus que jamais, du travail des «VRAIS PROS» et contribuera certainement à l'amélioration de vos marges.

CONSTRUCTION ET LOGEMENT

LES PRINCIPAUX CHIFFRES

Bâtiments à usage d'habitation	1 712 893	
Nouveaux bâtiments avec logements	12 701	
Nombre total de logements	4 351 846	
Logements nouvellement construits	52 034	
Surface moyenne par logement	99 m ²	
Surface par habitant	45 m ²	
Loyer moyen	Fr. 1306.-	
Habitants par logement	2,3	
Habitant par pièce	0,6	
Taux de logements en propriété	38,4%	>>>

LES VRAIS PROS

... mettent en œuvre des **matériaux** de qualité

... éliminent leurs déchets de façon **adéquate**

... travaillent avec du **personnel qualifié**

... respectent les normes en matière de **sécurité** au travail

... garantissent la **qualité** de leurs travaux

... assurent la **formation** de leurs collaborateurs

... respectent les conditions de travail de la branche

... forment des **apprentis**



FREPP

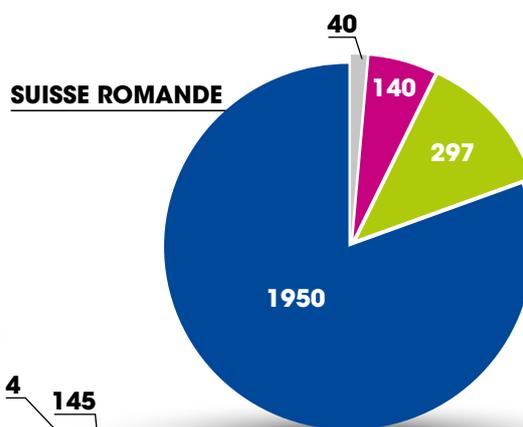
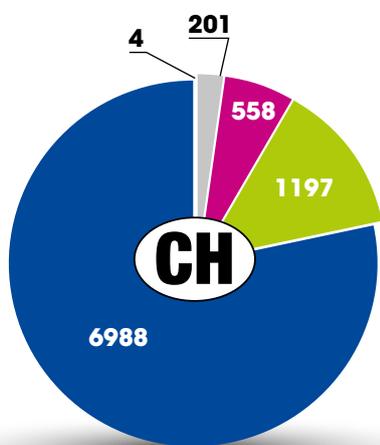
fédération suisse romande
des entreprises de plâtrerie-peinture
www.frepp.ch

LES VRAIS PROS!

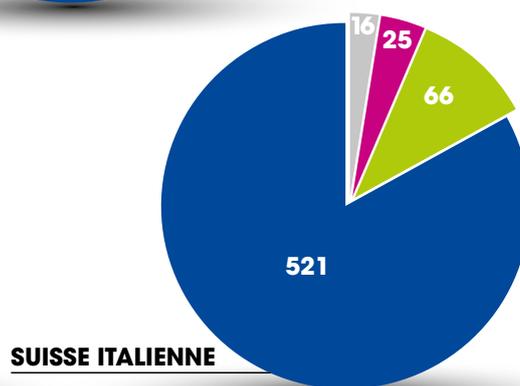
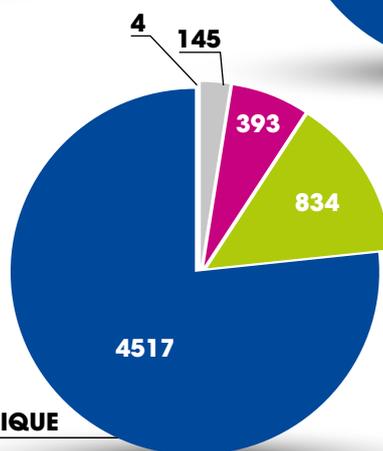
>>> DÉPENSES ET RÉSERVES DE TRAVAIL DANS LA CONSTRUCTION

	Valeurs absolues en milliards 2015	Valeurs absolues en milliards 2016	Valeurs absolues en milliards 2017	Bâtiments					
				Investissements variation annuelle en %			Réserves de travail (invest.) variation annuelle en %		
				2016	2017	2018	2017	2018	2019
Vaud	5,8	5,9	6,2	2,5%	2,9%	4,4%	9,4%	8,0%	-4,6%
Valais	3,2	3,0	2,9	-5,8%	-5,6%	-7,0%	-4,7%	1,4%	1,1%
Genève	4,3	4,7	4,9	6,9%	2,1%	10,8%	4,8%	11,3%	8,8%
Région lémanique	13,3	13,6	13,9	2,2%	0,7%	4,0%	5,0%	7,5%	0,9%
Fribourg	2,3	2,3	2,3	0,2%	5,3%	8,5%	30,5%	2,5%	4,6%
Neuchâtel	0,8	0,9	0,9	3,8%	-3,5%	-13,3%	34,9%	-18,1%	-15,6%
Jura	0,6	0,5	0,5	-9,8%	-5,8%	0,6%	-16,0%	-9,3%	-12,5%
Suisse	66,3	66,4	66,7	0,5%	0,8%	2,1%	4,3%	2,6%	-1,8%

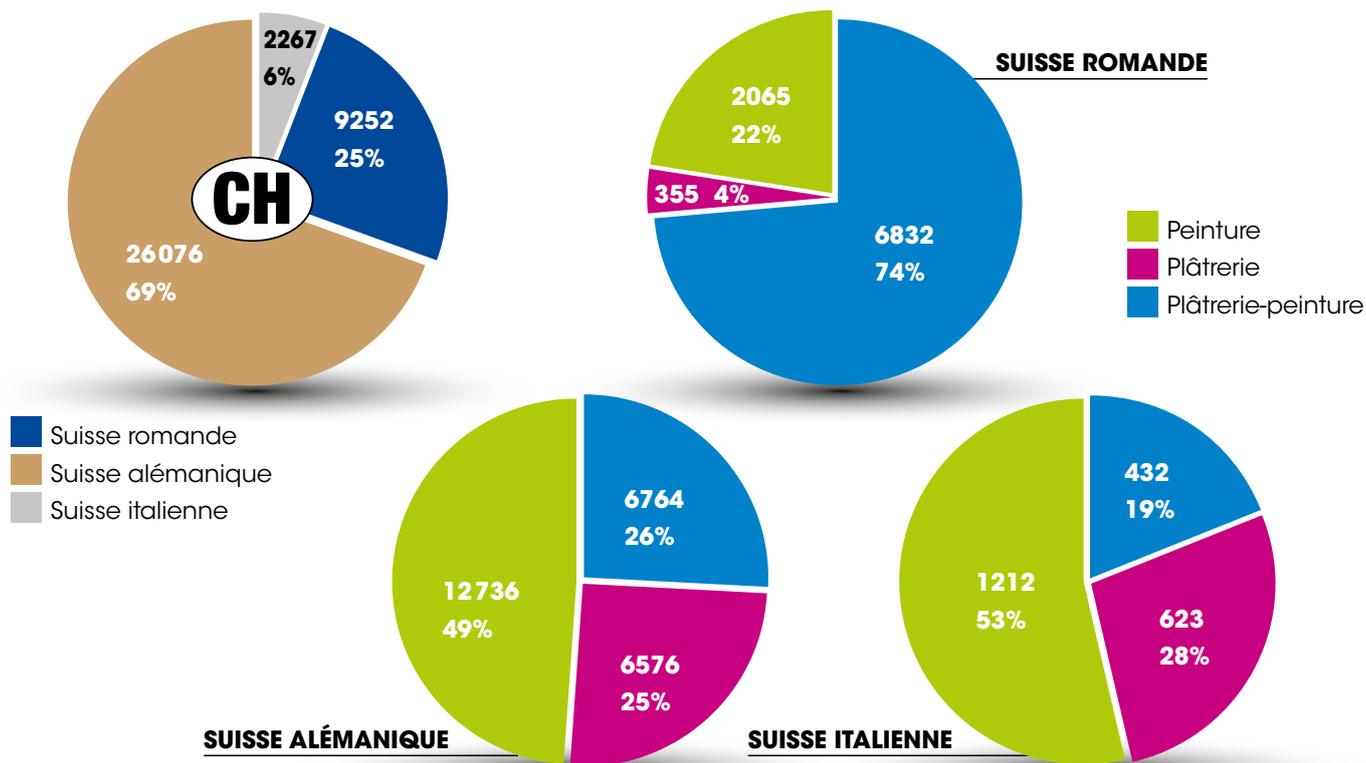
NOMBRE D'ENTREPRISES PAR TAILLE DANS LA PLÂTRERIE-PEINTURE



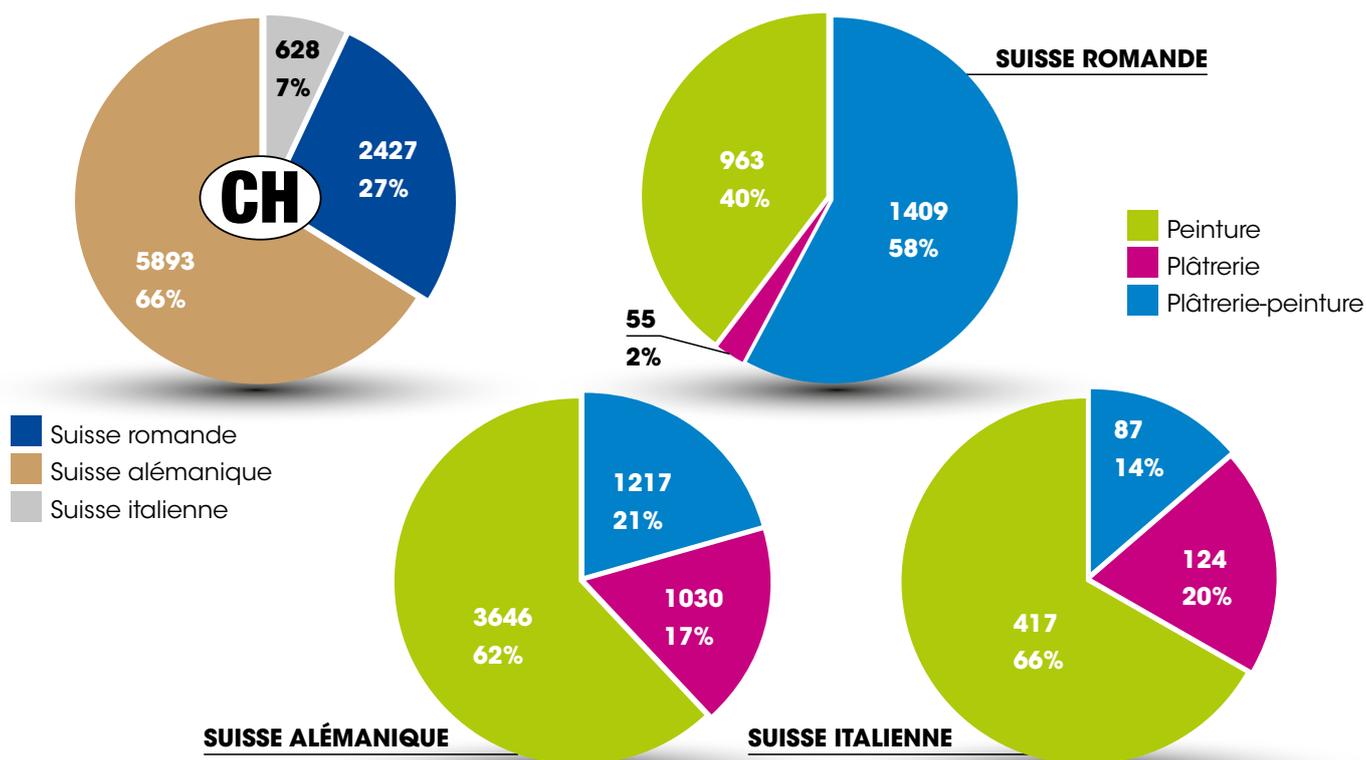
- de 1 à 4 employés
- de 5 à 9 employés
- de 10 à 19 employés
- de 20 à 49 employés
- dès 50 employés



NOMBRE D'EMPLOIS DANS LA PLÂTRERIE-PEINTURE



NOMBRE D'ENTREPRISES DANS LA PLÂTRERIE-PEINTURE



SECOND ŒUVRE CCT ROMANDE

La nouvelle convention collective de travail du second œuvre romand 2019-2022 est donc sous toit et en vigueur depuis le début de l'année. Peu de modifications significatives sont intervenues, si ce n'est une marge de manœuvre supérieure pour l'horaire standard, au prix d'une fiche de salaire plus détaillée.

SALAIRE

Comme la dernière CCT, une augmentation automatique des salaires réels en fonction de l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation est prévue. Pour 2019, elle se monta à 1,2 % alors que de 2009 à 2018 cet indice est resté quasiment inchangé. Cette adaptation automatique est cependant limitée à 1,5 %. Au-delà, des négociations devront avoir lieu.

2020

Pour 2020, l'IPC a connu une légère hausse en début d'année puis s'est stabilisé. L'augmentation devrait osciller entre 0,3 et 0,5 %.

PRINCIPALES MODIFICATIONS

DE LA NOUVELLE CCT-SOR 2019-2022

Salaires : adaptation automatique au renchérissement calculé sur la base de l'indice d'août (base décembre 2015). Au-delà de 1,5 %, les adaptations feront l'objet de négociations.

Horaire de travail : + de souplesse pour le régime de base (travailleurs payés à l'heure) contre l'établissement d'un décompte mensuel des heures effectuées (annexe VII).

Indemnité de repas : 18.-

Indemnisation kilométrique : Fr. 0.65

Retraite anticipée : rente de Fr. 50.- supplémentaire en 2019 pour paiement des cotisations sociales.

SALAIRES MINIMUMS ROMANDS 2019 DANS LA PLÂTRERIE-PEINTURE

Classe CE	Chef de chantier et contremaître	A + 10%	32.25	
Classe A	dès la 3^e année après apprentissage	A	29.30	
	2 ^e année après apprentissage	A - 5%	27.85	
	1 ^{re} année après apprentissage	A - 10%	26.35	
Classe B	Ouvrier non qualifié avec 3 ans d'exp.	A - 8%	26.95	
	2 ^e année après AFP	B - 10%	24.25	
	1 ^{re} année après AFP	B - 20%	21.55	
Classe C	Manœuvre dès 22 ans	A - 15% = C	24.90	25.15
	Manœuvre de 20 à 22 ans	C - 10%	22.40	22.65
	Manœuvre moins de 20 ans	C - 15%	21.15	21.40

GENÈVE

CAUTION

POUR QUI ET COMMENT ?

L'annexe VI de la convention collective de travail du second œuvre romand contraint toutes les entreprises de plâtrerie-peinture, souhaitant être actives sur territoire romand, à s'acquitter d'une caution de 10 000 francs. Le but de cette caution est de garantir le paiement des contributions professionnelles, des frais d'exécution, d'éventuelles amendes conventionnelles qui pourraient être prononcées à l'encontre d'une entreprise ayant contrevenu aux dispositions de la CCT.

COMMENT S'ACQUITTER DE CETTE CAUTION ?

Les membres des associations cantonales membres de la FREPP sont directement couvert par cette dernière. Ils n'ont donc aucune démarche à entreprendre. Ils recevront automatiquement leur certificat de la part de la FREPP.

Les autres entreprises sises en Suisse romande doivent, quant à elles, déposer une caution auprès du Centre suisse de gestion des cautions à Liestal (voir ci-après), que ce soit sous la forme d'une garantie bancaire, d'une police d'assurance ou directement par le versement du montant de 10 000 francs (ou moins si son chiffre d'affaires est inférieur à 20 000 francs par an).

Pour les entreprises étrangères, c'est également le Centre suisse de gestion des cautions à Liestal qui s'occupe de l'encaissement, et le cas échéant, de la restitution du montant. La caution est obligatoire sur tout le territoire romand couvert par la CCT-SOR depuis le 1^{er} octobre 2013. Il faut relever qu'en ce qui concerne la Suisse alémanique, une caution identique est exigée sur tout le territoire couvert par la CCT de la plâtrerie-peinture alémanique. La caution versée auprès du Centre suisse de gestion des cautions est valable pour tout le territoire suisse.

CENTRE SUISSE DE GESTION DES CAUTIONS

Grammetstrasse 16 - 4410 Liestal

Tél. 061 927 64 45 - Fax 061 927 64 47

E-mail : info@zkvs.ch

www.zkvs.ch



FREPP INFO

UN MAGAZINE UNANIMEMENT APPRÉCIÉ

Distribué aujourd'hui à plus de 5000 exemplaires par édition, en particulier à toutes les entreprises de plâtrerie-peinture mais aussi à tous les bureaux d'architecture, agences immobilières et services cantonaux ou communaux des constructions, le FREPP Info est devenu la référence en terme de magazine professionnel en Suisse romande. Ses lecteurs apprécient unanimement la diversité de son contenu, la qualité des articles techniques réalisés par les deux commissions «peinture» et «plâtre» et des reportages réalisés, le courage des prises de position des présidents, directeur ou secrétaires romands ou cantonaux, et la qualité des photos, de la présentation et du graphisme.

Ce résultat est le fruit du travail concerté des commissions de rédaction, Techno GR et Plâtre qui effectuent, toutes, un travail sérieux, engagé et de grande qualité. Nos remerciements vont à toutes les personnes qui collaborent, de près ou d'un peu plus loin, à la réussite de notre magazine professionnel de la FREPP (voir liste en page 40 et 41).

Ce rapport est l'occasion de rappeler aux membres que le FREPP Info leur appartient et que toutes propositions d'article sur des réalisations intéressantes, du point de vue technique, historique, symbolique, mais aussi de simples coups de cœur, sont les bienvenues et nous y accorderons toute l'attention voulue. N'hésitez donc pas à appeler la rédaction pour nous faire part de vos suggestions. De même si vous fêtez un anniversaire marquant de votre entreprise, c'est avec plaisir que nous le relèverons dans notre magazine professionnel.



A l'heure où nous sommes confrontés à la concurrence de pseudo-entreprises réalisant des travaux à l'emporte-pièce, sans garantie ni respect de l'éthique professionnelle, il est extrêmement important de rappeler régulièrement ce que sont des travaux bien réalisés, d'une qualité irréprochable et qui nécessitent un professionnalisme à chaque étape de la réalisation, en bref des travaux de «VRAIS PROS». Et cette mission, le FREPP Info veut la remplir avec votre indispensable contribution.

RESOR

La Fondation de retraite anticipée des métiers du second œuvre du bâtiment de Suisse occidentale RESOR compte quelque 35'000 assurés pour plus de 4'200 entreprises affiliées et une masse salariale annuelle dépassant le milliard et demi de francs. Elle s'étend sur tous les cantons romands ainsi que dans le Jura Bernois, Bâle-Ville, Bâle-Campagne et le Tessin. 37% des entreprises affiliées sont actives dans le domaine de la plâtrerie-peinture.

Après les années records 2016 avec 177 départs en retraite anticipée et 2017 avec 191, l'exercice 2018 montre une accalmie passagère en en dénombant 161. Cependant, selon les prévisions et les premiers constats du début de l'année, 2019 voit la tendance repartir à la hausse et cela devrait perdurer encore pendant plusieurs années. Cette situation est due au fait que les classes d'âge arrivant actuellement à la pré-retraite sont plus nombreuses, la fameuse génération des baby-boomers. Cette évolution porte à ce jour le nombre des pensionnés à bientôt 500 personnes et à plus de 2.1 millions de rentes versées tous les mois.

Le secteur de la plâtrerie-peinture dans son ensemble représente 41% des rentiers. Ramené à la Suisse romande, 25% des pensionnés de la Fondation RESOR, soit un pré-retraité sur quatre, sont des plâtriers-peintres romands.

Le tableau ci-dessous montre le résultat net de l'activité d'assurance depuis la création de la Fondation. L'arrivée à la retraite anticipée de la généra-

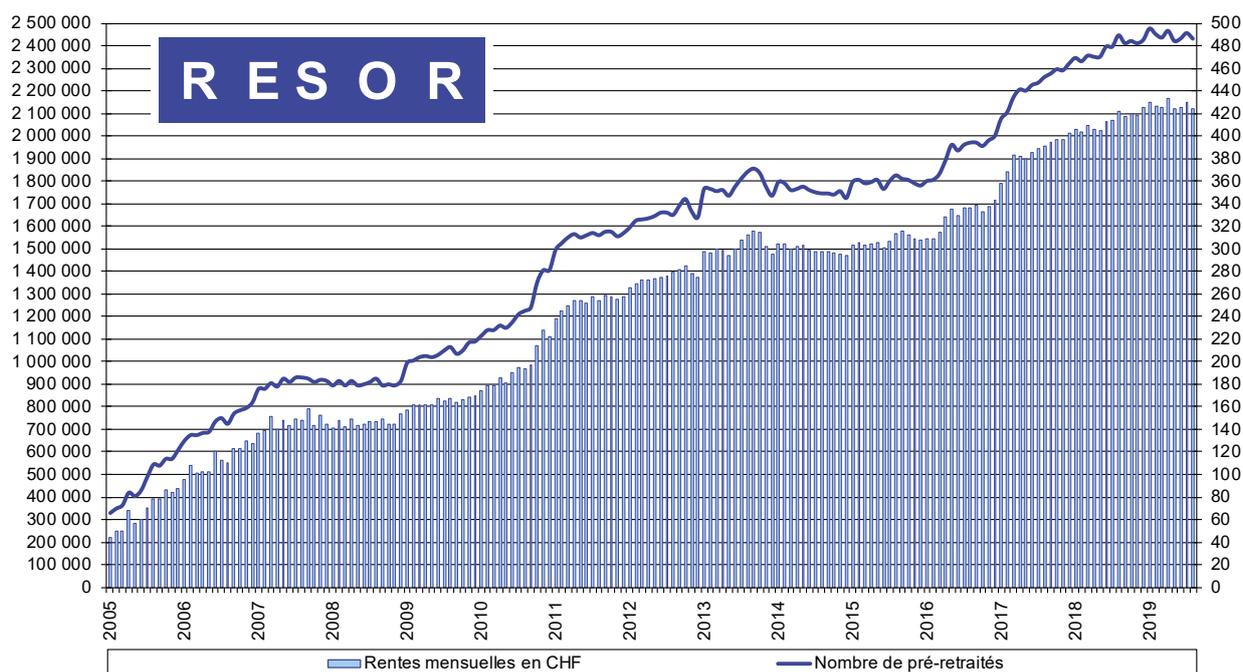
tion des baby-boomers et ses conséquences pour RESOR y sont clairement visibles.

Ces constatations ne sont toutefois pas alarmantes et encore moins surprenantes puisqu'elles ont d'ores et déjà été anticipées et les partenaires sociaux en ont d'ores et déjà tenu compte lors du renouvellement de la Convention collective pour la retraite anticipée dans le second œuvre romand (CCRA). De plus, la Fondation RESOR ayant vécu ses quinze premières années d'existence sous le signe de la croissance, elle a pu constituer durant cette période faste des réserves importantes lui permettant de faire face à la situation de ces prochaines années avec sérénité.

Ainsi, tenant compte de ces réserves accumulées, la nouvelle Convention de retraite anticipée, désormais étendue par le Conseil fédéral jusqu'au 31 décembre 2028, prévoit une légère augmentation paritaire des cotisations diluée dans le temps afin de faire face à la génération des baby-boomers qui arrive en âge de bénéficier de la retraite anticipée. Dans une première étape, elles sont retournées à leur niveau initial d'avant 2011, c'est-à-dire à 2.0% dès le début de cette année 2019, puis elles passeront à 2.1% dès 2021 et à 2.2% dès 2023 afin d'assurer le financement de la retraite anticipée RESOR sur le long terme. Enfin, le nouvel accord intègre une participation aux charges d'assurances sociales de Fr. 50.- par mois versée à chaque pré-retraité en sus de sa rente.

	31.12 2009	31.12 2010	31.12 2011	31.12 2012	31.12 2013	31.12 2014	31.12 2015	31.12 2016	31.12 2017	31.12 2018	Août 2019
Nombre de préretraités plâtriers-peintres	103	125	136	146	149	147	136	166	190	205	197
Proportion de préretraités plâtriers-peintres	48%	45%	43%	44%	43%	43%	39%	41%	41%	42%	41%

y compris les cantons de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne et du Tessin



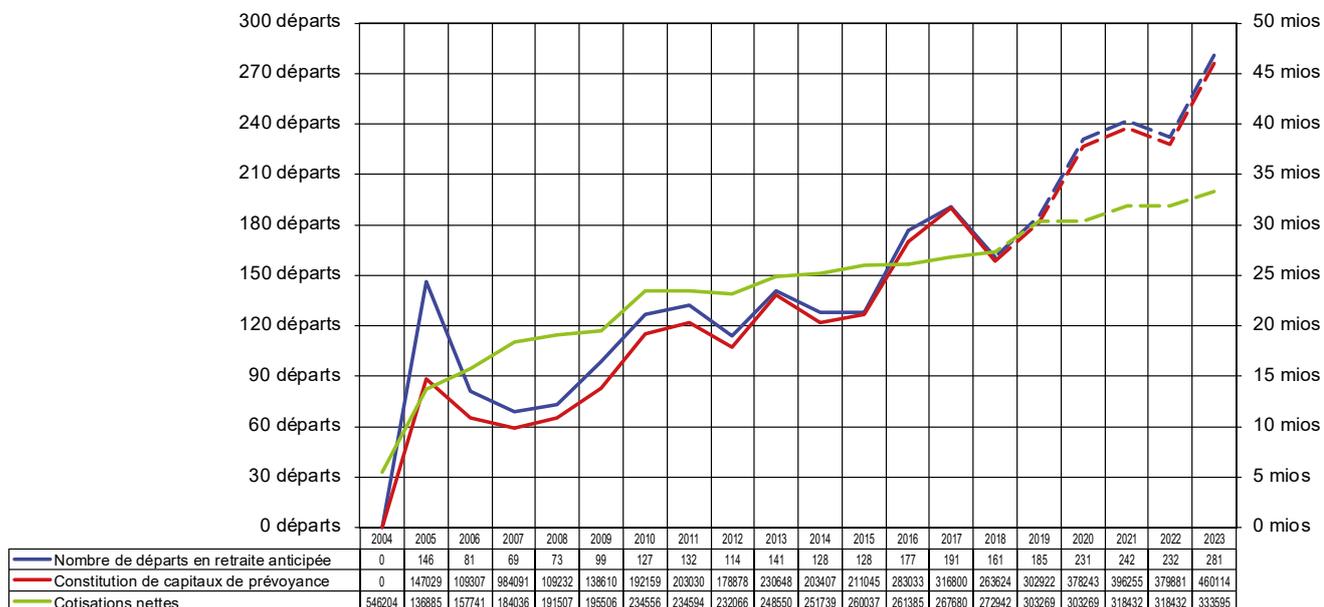
LA SANTÉ FINANCIÈRE DE LA FONDATION EST SOLIDE

La santé financière de la Fondation de retraite anticipée RESOR est et reste des plus saines. En effet, tous les capitaux de prévoyance nécessaires à assumer les prestations des pré-retraités en cours tout comme la réserve de fluctuation de valeurs sont entièrement constitués. De plus, des fonds libres importants ont pu être mis de côté

pendant ces dernières années. Malgré une année boursière 2018 difficile, le taux de couverture de la caisse, bien qu'en baisse, se situe toujours à plus de 210%. Ce coussin de sécurité important permet à la Fondation d'agir modérément et d'inscrire l'institution dans le long terme.

Pour plus d'informations : www.resor.ch

Résultat net de l'activité d'assurance





FORMATION DE BASE

Cette année encore d'importants travaux ont été réalisés par la commission de formation professionnelle pour la mise en commun des programmes de formation et l'unification de ces derniers. La collaboration avec les collègues de Suisse alémanique est constructive et porte ses fruits. Cette même synergie se retrouve au niveau de l'élaboration des épreuves d'examens, et les petites différences de pratique n'altèrent en rien la bonne cohésion de l'ensemble.

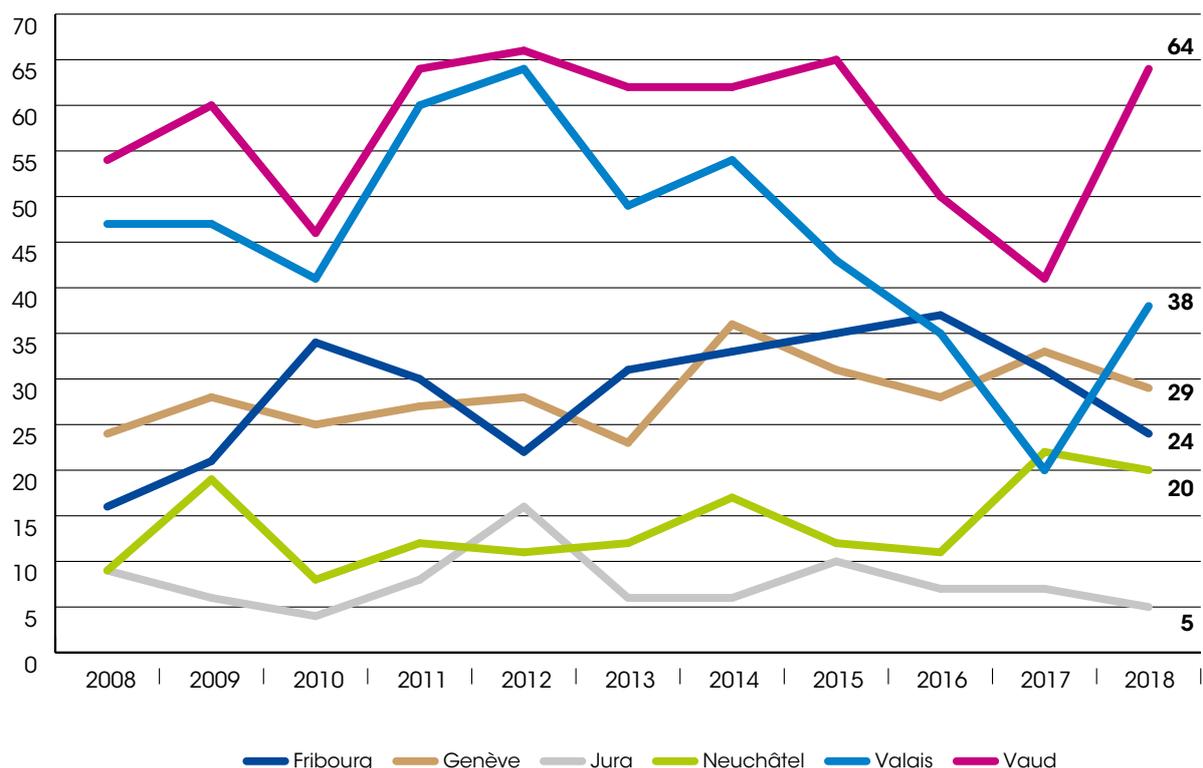
Au chapitre des supports de cours, après s'être investie pour la formation de peintre, la FREPP, avec le concours des maîtres enseignants, va mettre à disposition de ces derniers des clas-

seurs de cours intégrant la matière à enseigner par chapitre pour la profession de plâtrier. Cet important ouvrage qui comprend plus de 1 000 pages (3 classeurs) a pu être réalisé grâce à la matière fournie par les maîtres, au labeur conséquent de mise en page réalisé par Xavier Saillen, et au soutien financier des maisons Rigips et Fixit. Dès cet automne, les élèves pourront bénéficier des premiers chapitres réalisés.

Et pour que le papier peint ne soit pas en reste, la FREPP, avec le concours de la maison Reichenbach, va également éditer un nouveau manuel du papier peint, richement échantillonné et qui

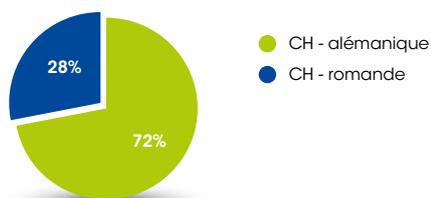
>>>

CFC de peintres, plâtriers et plâtriers-peintres délivrés par canton romand

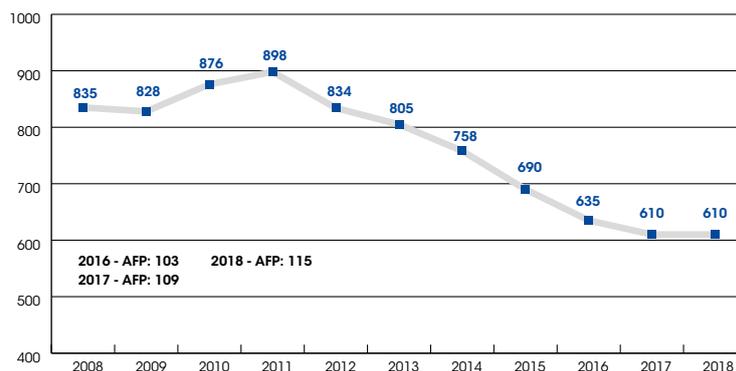


FORMATION DE BASE

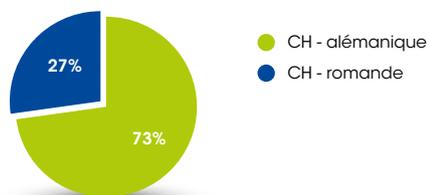
Répartition des apprentis peintres, plâtriers et plâtriers-peintres en 2018



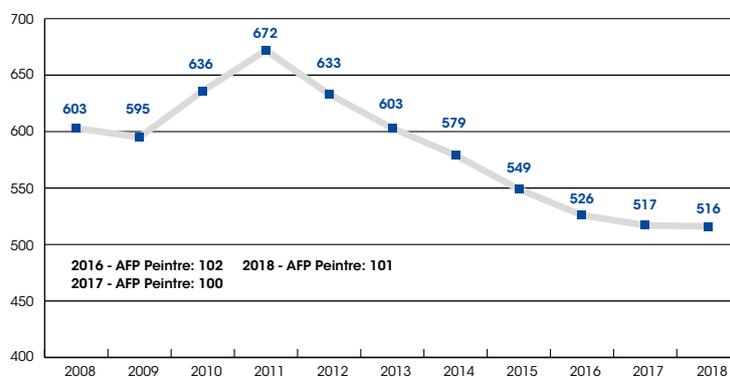
Effectif des apprentis peintres, plâtriers et plâtriers-peintres en formation en Suisse romande



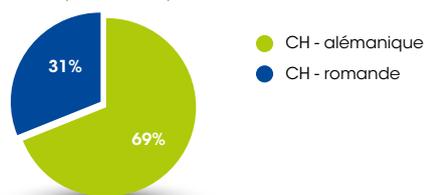
Répartition des apprentis peintres en 2018



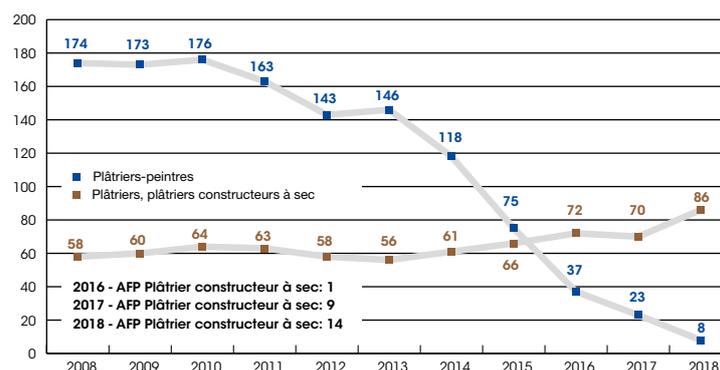
Effectif des apprentis peintres en formation en Suisse romande

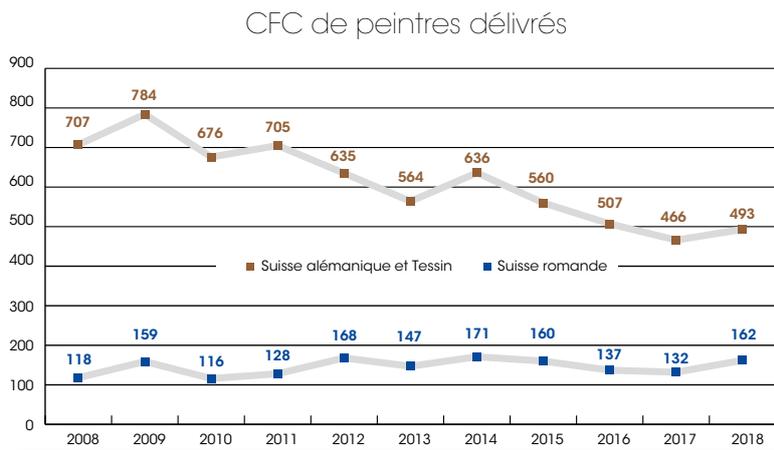


Répartition des apprentis plâtriers, plâtriers constructeurs à sec et plâtriers-peintres en 2018

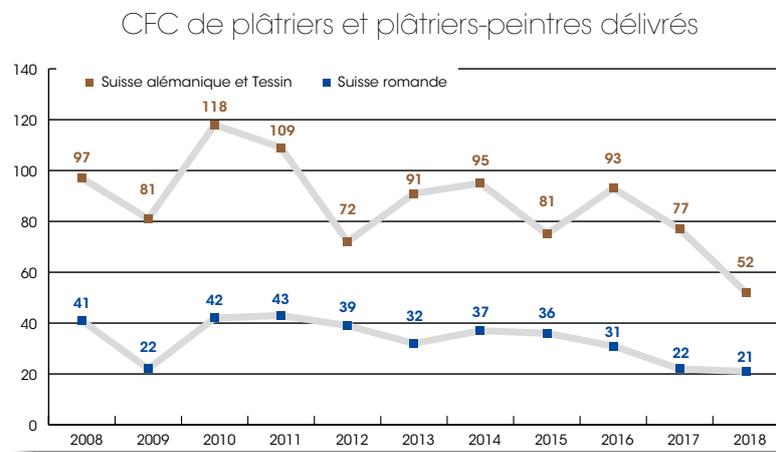


Effectif des apprentis plâtriers, plâtriers constructeurs à sec et plâtriers-peintres en formation en Suisse romande





Nbre de CFC en Suisse
2017 : 598
2018 : 655



Nbre de CFC en Suisse
2017 : 99
2018 : 73

>>> sera d'une belle utilité pour l'enseignement de cette matière, mais également pour la promotion du papier peint qui peine à conquérir des parts de marché. Cet ouvrage sera à disposition durant la prochaine année scolaire.

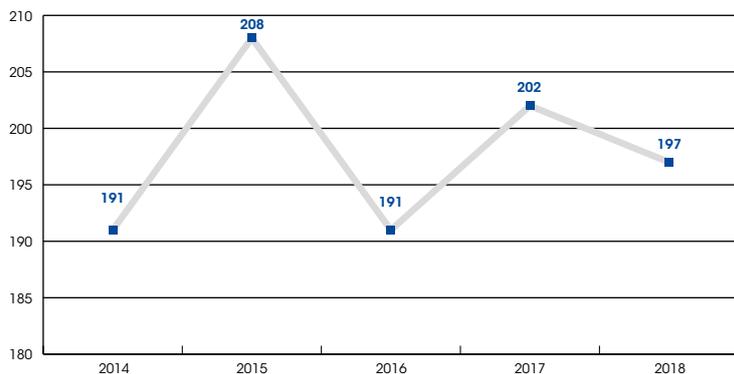
EFFECTIFS DES APPRENTIS

Former la relève est l'un des rôles essentiels d'un chef d'entreprise. Assurer la pérennité de la profession en contribuant à la transmission du savoir est une noble tâche dont tout professionnel responsable devrait avoir conscience. Malheureusement, les chiffres du nombre de jeunes qui entrent en apprentissage sont en constante diminution. La suppression de la double profession de plâtrier-peintre y a grandement contribué.

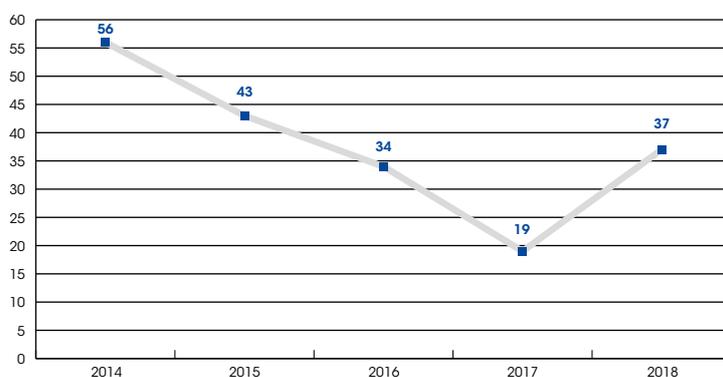
Mais nous devons maintenant regarder de l'avant et trouver des solutions pour que les chefs d'entreprises soient toujours intéressés à former un apprenti. Si les effectifs des apprentis peintres demeurent intéressants, il faut absolument que le nombre d'apprentis plâtriers reprenne sérieusement l'ascenseur. Alors que la profession connaît un essor et une diversité considérables au niveau des travaux effectués, pensez aux cloisons légères, aux faux plafonds, aux isolations périphériques notamment, il est de plus en plus difficile de trouver de vrais professionnels. Or, si les entreprises concernées ne réagissent pas, ces travaux pour lesquels on serait contraint de n'employer que du personnel formé sur le tas risquent d'échapper aux entreprises de plâtrerie-peinture.

>>>

Nombre de nouveaux contrats d'apprentissage peintres en Suisse romande



Nombre de nouveaux contrats d'apprentissage plâtriers constructeurs à sec en Suisse romande



>>> Pour attirer les jeunes dans cette belle profession très diversifiée et passionnante permettant notamment de se projeter dans les trois dimensions, la FREPP est en train d'étudier une révision de la tarification des apprentis plâtriers construc-

teurs à sec. Par ailleurs, un projet de convention pour un apprentissage complémentaire au terme d'un premier apprentissage est en cours d'élaboration.

Canton	Emplois en plâtrerie-peinture (-1,3% par rapport à 2017)	Apprentis (y c. AFP)	Nbre de collaborateurs par apprentis
Fribourg	1521	101	15
Genève	2072	105	20
Neuchâtel	638	78	8
Valais	1638	150	11
Vaud	3022	271	11
Total	2017: 9011 8891	2017: 699 705	2017: 13 13 (moyenne)

CHAMPIONNATS ROMANDS DES MÉTIERS

CHAMPIONNATS ROMANDS DE PEINTRE ET DE PLÂTRIER

La FREPP met sur pied les championnats romands des métiers de la plâtrerie et de la peinture en 2020, dans le cadre du Salon des métiers et formations «Your Challenge» de Martigny, du 11 au 16 février 2020.

Les meilleurs Romands auront la possibilité de se mesurer à leurs collègues de Suisse alémaniques au SwissSkills 2020 qui se dérouleront en

septembre, et qui sait, de participer aux WorldSkills de Shanghai 2021.

Nous invitons donc tous les jeunes ayant obtenu leur CFC et nés après le 1^{er} janvier 1999 à tenter leur chance en participant aux prochaines joutes romandes.

Vous trouverez un bulletin d'inscription sur WWW.FREPP.CH



La FREPP met sur pied les Championnats romands des métiers de la plâtrerie et peinture en 2020, dans le cadre du Salon des métiers et formations «Your Challenge» à Martigny du 11 au 16 février 2020, qui donneront aux meilleurs d'entre vous la possibilité de participer aux SwissSkills de la même année à Berne et pourquoi pas aux WorldSkills Shanghai 2021.

Je m'intéresse à participer aux Championnats romands et souhaite connaître les conditions d'admission.

Plâtrier Peintre

Nom: _____ Prénoms: _____

Adresse complète: _____

Date de naissance: _____ Canton: _____

e-mail: _____ N° mobile: _____

Entreprise: _____

Bulletin d'inscription à retourner à
FREPP - Championnats romands, rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion,
par e-mail à sylvie.sallen@frepp.ch ou par fax au 027 322 24 84.



**GAGNER UN IPAD MINI
ÇA TE TEINTE?**

CONCOURS
UN IPAD MINI À GAGNER
DANS UN CADRE D'APPRENTISSAGE
CAPACITÉ
NEUCHÂTEL
04.91.18 - 12.97.18

**LES VRAIS PROS!
RECRUTENT**

FRÉPP
Mobilier Suisse romande
des entreprises de plâtres-porteurs
www.frepp.ch



PROMOTION DES PROFESSIONS

En soutien des efforts entrepris dans les cantons pour la promotion de nos professions, la FREPP met à disposition des associations cantonales un concept de concours interactif qui a fait ses preuves lors des premiers salons dans lesquels il a été installé. Ce concours a fait le tour de la Suisse romande. Avec une campagne d'affichage, des spots TV et publicitaires dans les cinémas, les jeunes à la recherche d'une voie de formation ont été invités à visiter les stands, demander des places de stages et prendre contact avec les entreprises formatrices à la recherche d'apprentis.

On le voit, le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage signés en 2018 est un peu meilleur, mais ne suffit de loin pas à renouveler le personnel qualifié, surtout en plâtrerie.

Conjointement à ces actions, il est essentiel que les entreprises recherchent un peu plus activement des jeunes motivés à faire carrière dans nos belles professions. Ne l'oublions pas, c'est parmi eux que se trouvent les futurs patrons des entreprises de plâtrerie-peinture de demain, ceux qui peut-être assureront la pérennité de votre entreprise.

www.lesvraispros.ch

[www.frepp.ch/formation/
formation-professionnelle-et-apprentissage](http://www.frepp.ch/formation/formation-professionnelle-et-apprentissage)



FORMATION SUPÉRIEURE

L'engouement que rencontre notre offre en matière de formation professionnelle supérieure de peintre et de plâtrier est exceptionnel et témoigne d'une belle vitalité dans ce secteur et du fait que les jeunes ayant embrassé nos professions les aiment et ambitionnent d'y faire carrière. Quoi de mieux que des collaborateurs motivés à en savoir plus, à devenir meilleurs, désireux d'endosser des responsabilités ?

70 jeunes sont actuellement en formation ou en préparation pour l'examen final dans les différents cursus offerts. Cet automne se dérouleront encore deux sessions d'examens : une de contremaître et une de maîtrise chez les peintres, et c'est le printemps prochain qu'une session de maîtrise « plâtrier » sera mise sur pied, 25 ans après la précédente. Pour ne plus vivre une telle interruption, dommageable pour la profession, un nouveau cursus sera relancé immédiatement.

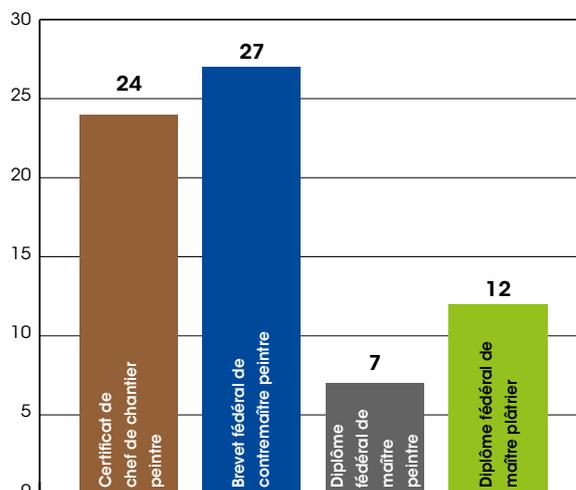
Dans le domaine de la peinture, 24 candidats ont été retenus pour la déjà 8^e session de chefs de chantier. Il est très réjouissant de constater que l'intérêt pour cette formation est toujours important.

Ce rapport est l'occasion de remercier toutes les personnes qui contribuent au bon déroulement des cours et des examens et qui font en sorte que nos professions disposent maintenant d'une belle brochette de gens bien formés, compétents, et qui sont ou seront les futurs cadres de nos entreprises.

Un merci particulier donc à Denis Quaglia et Venance Bonvin, respectivement président de la commission de formation professionnelle supérieure (AQ) de peintre et de plâtrier, à tous les membres de ces commissions, à Jean-François Savary, directeur de l'École de la construction de Tolochenaz et ses collaboratrices Mariangela Diaz (peinture) et Nadine Buret (plâtre), et à Xavier Saillen, responsable formation de la FREPP, qui par leur engagement tout au long de l'année sont à la base de ce succès.

FORMATION PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE:

Nombre de participants, actuellement, par cours



BARAVO

FÉLICITATIONS AUX NOUVEAUX DIPLOMÉS

NOUVEAUX CONTREMAÎTRES PLÂTRIERS CONSTRUCTEURS À SEC (SESSION 1)

Cyril Bernasconi	Courtételle	JU	(23 août 2018)
Xavier Brochellaz	Saxon	VS	(23 août 2018)
Damien Challandes	Savagnier	NE	(23 août 2018)
Loïc Gurtner	Boulens	VD	(23 août 2018)
Charly Marty	Vouvry	VS	(23 août 2018)
César Roulet	Pampigny	VD	(23 août 2018)
Valentin Schmid	Villars-sous-Yens	VD	(23 août 2018)
Bryan Villat	Montfaucon	JU	(23 août 2018)
Luis Paulo De Sousa	Cointrin	GE	(21 février 2019)
Laurent Geretti	Method	VD	(21 février 2019)
Otwin Jossen	Naters	VS	(21 février 2019)

NOUVEAUX CHEFS(-EFFES) DE CHANTIER PEINTRES (SESSION 6 ET 7)

Christelle Gallo	Cernier	NE	(décembre 2018)
Mehdi Dervey	Vionnaz	VS	(décembre 2018)
Kevin Bircher	Courrendlin	JU	(juin 2019)
Damien Boscaglia	Fleurier	NE	(juin 2019)
Delphine Calzetta	Prilly	VD	(juin 2019)
Maxime Clément	Le Mouret	FR	(juin 2019)
Anthony Delalay	St-Léonard	VS	(juin 2019)
Michael Lanz	Lausanne	VD	(juin 2019)
Elvis Offner	Prez-vers-Siviriez	FR	(juin 2019)
Valentin Perroud	Attalens	FR	(juin 2019)
Esteban Tajés	Tavannes	BE	(juin 2019)

COLLECTE DES DÉCHETS SPÉCIAUX

L'environnement et l'adoption de pratiques soucieuses de sa préservation font partie de la charte des «VRAIS PROS». Toutes les entreprises qui participent à la collecte des déchets spéciaux mise sur pied par la FREPP reçoivent donc chaque année une attestation certifiant :

- que l'entreprise y a participé;
- qu'elle contribue, par ses bonnes pratiques, à la protection de l'environnement.

TOUJOURS MOINS DE DÉCHETS DE PEINTURE AVEC SOLVANT

La part des déchets de peinture avec solvant diminue régulièrement et c'est une bonne chose. Les entreprises soucieuses de l'environnement prennent l'habitude, à chaque fois que faire se peut, d'utiliser des produits à base aqueuse plutôt que des produits avec solvants.



	2014		2015		2016		2017		2018		2019	
Solvant	kilos	%	kilos	%	kilos	%	kilos	%	kilos	%	kilos	%
Avec	20'938	30%	26'255	26%	18'309	24%	21'366	20%	17'126	24%	13'373	17%
Sans	49'968	70%	73'164	74%	57'481	76%	83'357	80%	54'603	76%	63'870	83%
Total	70'906		99'419		75'790		104'723		71'729		77'243	

FP³

FONDS PROFESSIONNEL ROMAND DE LA PLÂTRERIE-PEINTURE

S'il est un point positif de la loi sur la formation professionnelle de décembre 2002, c'est bien celui d'offrir la possibilité aux organisations professionnelles de lever un fonds professionnel auquel toutes les entreprises de la branche ont l'obligation de contribuer. Cela permet la mise en place de nombreuses prestations liées à la formation et au perfectionnement professionnel sans que ce soit toujours les mêmes, à savoir les membres des associations professionnelles, qui soient sollicités.

En ces périodes où nous menons de front la formation de chef de chantier, de contremaître et de maîtrise «peintre» et «plâtrier», les heures de travail à la mise sur pied de ces programmes de cours et de préparation aux examens sont très

- c. formation professionnelle supérieure et formation continue à des fins professionnelles :
- cours de préparation aux examens de chef d'équipe, du brevet de contremaître et de la maîtrise fédérale,
 - des examens mentionnés ci-dessus,
 - prise en charge du coût des autres cours de perfectionnement professionnel.

Art. 3

- ¹ La déclaration de force obligatoire générale est valable pour la branche de la plâtrerie-peinture dans les cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud.
- ² Elle s'applique à toutes les entreprises qui ont conclu des contrats de travail spécifiques à la branche dans des professions encadrées par la FRMPP.

Art. 4

- ¹ Toute entreprise qui a conclu des contrats de travail au sens de l'art. 3, al. 2, est tenue de verser sa contribution au Fonds en faveur de la formation professionnelle.
- ² Les contributions au Fonds sont constituées, pour les entreprises avec personnel, par un prélèvement sur la masse salariale AVS du personnel au sens de l'art. 3, al. 2 et, pour les entreprises sans personnel, par une contribution fixe.

- ³ Le tarif suivant s'applique :

a. contribution annuelle pour les entreprises avec personnel	0,05 %
b. contribution annuelle pour les entreprises sans personnel	CHF 150.—

Art. 5

Les art. 60 LFPr et 68 de l'ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle³ régissent l'obligation de rendre compte de l'encaissement et de l'utilisation des contributions.

Art. 6

- ¹ Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} octobre 2007.
- ² La déclaration de force obligatoire générale est à durée indéterminée.
- ³ Elle peut être révoquée par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie.

Au nom du Conseil fédéral suisse :

La Présidente de la Confédération, **Micheline Calmy-Rey**
La Chancelière de la Confédération, **Annamarie Huber-Hotz**

4 septembre 2007
³ RS 412.101

Arrêté du Conseil fédéral

instituant la participation obligatoire au Fonds en faveur de la formation professionnelle de la Fédération romande des maîtres plâtriers-peintres – FP³

du 4 septembre 2007

Le Conseil fédéral suisse,

vu l'art. 60, al. 3, de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (LFPr)¹,

arrête :

Art. 1

La participation au Fonds en faveur de la formation professionnelle de la Fédération romande des maîtres plâtriers-peintres (FRMPP) au sens du règlement du 20 janvier 2007² est déclarée obligatoire.

Art. 2

¹ Le Fonds en faveur de la formation professionnelle permet de financer des prestations fournies par la FRMPP pour la formation professionnelle initiale, la formation professionnelle supérieure et la formation continue à des fins professionnelles cf. art. 2, al. 1, let. c, LFPr et art. 2, al. 2, let. c de la présente loi.

² Les prestations visées sont les suivantes :

- a. prestations de base :
- développement des métiers,
 - recrutement professionnel de jeunes,
 - campagnes de promotion des professions,
 - préparation au choix des métiers,
 - étude et élaboration des règlements,
 - championnat des métiers ;
- b. formation professionnelle initiale :
- préparation des examens et uniformisation au niveau romand ;

¹ RS 412.10

² Le texte du règlement a été publié dans la Feuille officielle suisse du commerce (n° 184 du 24 septembre 2007)

nombreuses. Il est donc indispensable de disposer d'un tel fonds afin de pouvoir rémunérer correctement toutes les personnes qui s'engagent pour le développement et la pérennité de nos belles professions.

Toutes les entreprises sollicitées qui ne connaissent pas l'intense travail réalisé et surtout qui n'avaient pas conscience de son coût et du fait qu'il était jusqu'ici intégralement pris en charge par les associations comprennent maintenant mieux la nécessité de contribuer, par le biais du FP³, à former tous les jeunes qui s'engagent dans notre branche.

Toutes les informations sur le fonctionnement du fonds FP³, son règlement, l'utilisation des ressources et l'arrêté du Conseil fédéral sont consultables sur notre site internet www.frepp.ch.

T-SHIRTS



CHEMISES PLASTIQUES

PORTE-CLÉS



POLOS



SACHETS DE SUCRE

AUTOCOLLANTS



FREPP

fédération suisse romande
des entreprises de plâtrerie-peinture
www.frepp.ch

LES VRAIS PROS!

CAMPAGNE LES VRAIS PROS!

Aujourd'hui, plus que jamais, il est indispensable pour les entreprises de se démarquer des «bricoleurs», des peintres du dimanche (et du samedi), de ceux qui régulièrement contribuent à faire croire que l'on peut s'improviser dans nos professions sans formation ni matériel adéquat.

Nos professions sont exigeantes. On a l'occasion de le découvrir lors de chaque édition du FREPP Info, les connaissances techniques indispensables afin de réaliser un travail irréprochable et durable, dans le respect de l'éthique professionnelle, sont importantes, et surtout, pas du tout maîtrisées par les bricoleurs, barbouillons itinérants et autres «jobbers» qu'on peut dénicher sur des sites tels que «needhelp».

Au secrétariat de la FREPP, on ne compte plus les téléphones de personnes ayant cru bien faire en confiant leurs travaux de peinture à des gens qui

sont tout sauf des artisans consciencieux et qui, au final, sont désemparées lorsque, quelques temps après, les problèmes surviennent.

Nous encourageons donc tous les membres FREPP à s'afficher distinctement en tant que «VRAIS PROS» en faisant usage des vecteurs mis à leur disposition illustrés sur ces pages.



PLAQUETTE

BÂCHES

ICI

VOTRE LOGO



... sont membres des associations cantonales de la FREPP.

SÉCURITÉ AU TRAVAIL

L'objectif de la Solution de branche romande pour la sécurité au travail dans les entreprises de plâtrerie-peinture est de sensibiliser les entreprises et les travailleurs à différents cas d'accident qui peuvent survenir dans ces professions plus spécifiquement.

Le rappel régulier de porter une attention toute particulière aux accidents les plus fréquents et de signaler des causes d'accident plus rares, mais non moins graves, problématiques et coûteuses, est une des missions de notre solution de branche. En évitant une paperasserie rébarbative et en étant le plus concrets possible dans nos actions, nous avons convaincu près de 400 entreprises que la solution de branche romande est un instrument adapté pour répondre aux mesures fédérales sur la santé et la sécurité au travail, et est préférable à une fastidieuse solution individuelle.

Pour que votre qualité de membre de la solution de branche romande de la plâtrerie-peinture soit toujours reconnue, vous devez, vous ou l'un de vos cadres, avoir fait le cours PERCO et suivi un cours Edex dans un intervalle maximum de 5 ans.

La SUVA va mettre l'accent sur le contrôle des entreprises ne répondant pas aux directives CFST en matière de santé et de sécurité au travail. Nous recommandons donc à toutes les entreprises de contrôler la validité de sa qualité de membre PERCO afin de ne pas perdre sa conformité aux dites directives.

The image shows a sample of a PERCO certificate form. At the top left, there is a blue header with the text "Edex 5 à 7 suivis (laisser libre)". Below this, there are several rows, each with a "date" and "visa" field followed by a greyed-out area for a signature or stamp. A vertical text on the right side of the form reads: "La participation à un cours Edex prolonge la validité de l'attestation PERCO de 5 ans à partir de la date du cours." To the right of the form is the logo for "fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture FREPP". Below the logo, the word "ATTESTATION" is written in large, bold, black letters. Underneath "ATTESTATION", there is a blue box containing the word "PERCO" in white. Below this box, the text reads: "Personnel de contact dans l'entreprise en matière de santé et sécurité au travail". At the bottom right of the form, there is the logo for "CPP SOR COMMISSION PROFESSIONNELLE PARITAIRE SECOND-ŒUVRE ROMAND DE LA CONSTRUCTION".

Des cours PERCO et des cours Edex sont mis sur pied chaque année. Pour les nouvelles entreprises pas encore membres de la solution de branche, elles ont la possibilité de s'inscrire pour les formations PERCO qui se déroulent chaque début d'année. Des cours de mise à niveau (Edex) sont également organisés à la même période.

ATTESTATION PERCO

Les PERCO de chaque entreprise membre de la solution de branche romande de la plâtrerie-peinture se voient délivrer une attestation (voir ci-dessus) confirmant la conformité avec les directives fédérales en matière de sécurité au travail. De plus en plus de maîtres d'œuvre demandent de joindre une copie de ce document lors du retour des cahiers de soumissions. Mais toutes les entreprises membres de la solution de branche romande peuvent spontanément le joindre à chacune de leurs offres. Cela peut favorablement influencer tout maître d'ouvrage sensible aux questions de la sécurité sur les chantiers.

SUVA

En 2019, la SUVA a fait bénéficier tous ses assurés d'une réduction de prime de 15 %. Ce « cadeau » provenait des excellents résultats enregistrés par les placements qui sont de l'ordre de 50 milliards de francs. Les revenus de cette fortune permettent d'ailleurs à notre caisse nationale d'assurance accidents de payer une large part des rentes pour invalidité servies. Le montant total des primes encaissées de 4,3 milliards de francs ne couvre du reste pas, à lui seul, le montant des prestations servies qui se situent à 4,4 milliards de francs. Quelques chiffres encore :

LA SUVA C'EST :

- 4 227 collaborateurs
- 129 290 entreprises affiliées
- 2 millions d'assurés
- 474 100 cas d'accidents enregistrés

Pour revenir aux primes 2020 pour les entreprises de plâtrerie-peinture, elles remontent donc à la hauteur de celles de 2018 (2019 étant une exception) pour la peinture, alors que pour la plâtrerie, l'augmentation demeure en dessous de la baisse enregistrée l'an dernier et le taux se stabilise donc 0,25 % en dessous de celui de 2018.

AAP : TAUX DE BASE 2020 DE LA CLASSE 44D

Collectif	Genre d'entreprise	Nombre d'entreprise	Masse salariale 2018 en 1000 francs	Taux de base					
				2018		2019		2020	
				Degré	(%) net/brut	Degré	(%) net/brut	Degré	(%) net/brut
44D		7 290	2 425 149						
A0	Entreprise de peinture	4 656	1 362 217	98	2,2720 / 2,7037	99	2,3860 / 2,4814	100	2,5050 / 2,7054
AR	Restauration d'œuvre d'art	55	5 193	87	1,3280 / 1,5803	88	1,3950 / 1,4508	89	1,4640 / 1,5811
B0	Entreprise de plâtrerie	2 579	1 057 738	112	4,5000 / 5,3550	112	4,5000 / 4,6800	113	4,7200 / 5,0976

AAP : NBRE D'ENTREPRISES AVEC MODIFICATION DES TAUX DE PRIME AU 1.1.2020

Modification des degrés	Nbre d'entreprises	Parts	Nbre d'entreprises	Parts
+4 et plus	186	2,6%	5 425	74,4%
+3	363	5,0%		
+2	310	4,2%		
+1	4 566	62,6%		
Inchangé	1 586	21,8%	1 586	21,8%
-1	176	2,4%	279	3,8%
-2	42	0,6%		
-3	13	0,2%		
-4	48	0,6%		
Total	7 290	100%	7 290	100%

Au final, il faut relever que près du ¾ des entreprises verront leur taux revenir à la hauteur de celui payé en 2018, les autres bénéficiant, soit d'un taux inchangé, soit d'un taux légèrement inférieur en ce qui concerne les entreprises de plâtrerie.

En 2020, un réglage plus fin du système bonus-malus pour lequel 8 années seront prises en considération au lieu de 5 sera introduit. L'entrée dans le système bonus-malus interviendra dès que votre prime SUVA atteint Fr. 2500.- / an.

ASSOCIATIONS ÉCONOMIQUES

CONSTRUCTION SUISSE CONSTRUCTION ROMANDE

Le travail de lobbying de cette organisation s'est fortement développé depuis la constitution de notre organisation romande. La proximité des membres avec les élus politiques de chaque canton rend les interventions plus aisées et moins protocolaires. Pour chaque problématique, on trouve des élus aux Chambres fédérales qui sont de notre côté et tout à fait disposés à faire une intervention ou adopter une position conforme aux souhaits de la branche. Ce travail portera assurément ses fruits.

La FREPP joue un rôle primordial dans ce contexte, car son Président exerce également la présidence de Constructionromande. Sa qualité d'organisation faïtière lui permet également d'avoir les relais nécessaires auprès de l'USAM et de l'Union patronale Suisse.

Constructionromande a notamment œuvré avec succès à la mise sous toit de la nouvelle loi sur les marchés publics (LMP) qui a été adoptée avec plusieurs modifications importantes activement soutenues par l'ensemble des associations composant Constructionromande. Il en est ainsi principalement de l'obligation de respect des conditions sociales au lieu du chantier, ainsi que de la suppression du droit de regard des autorités adjudicatrices. De même, l'interdiction de rondes de négociations pour l'autorité adjudicataire est une excellente chose.

Au chapitre de la politique de la concurrence et des activités de la COMCO, Constructionromande fait un travail important de persuasion

pour éviter que les consortiums tombent sous le coup de la loi sur les cartels. De même elle œuvre pour offrir une base légale aux outils d'aide pour calculer les prix (séries de prix et tarifs indicatifs par exemple), indispensables aux pouvoirs adjudicateur afin d'éviter les prix fantaisistes et le dumping.

Par ailleurs, grâce à Constructionromande et à la pression qu'elle a pu exercer sur les partenaires alémaniques de la branche de la construction, le système d'information Alliance construction (SIAC) et la mise en place de la carte professionnelle (badge) pourra se faire sur tout le territoire suisse et pour l'ensemble du secteur de la construction avec un système identique. Les informations contenues sur cette carte et le fonctionnement doivent encore être définitivement arrêtés.

UNION SUISSE DES ARTS ET MÉTIERS (USAM)

L'USAM est l'association faïtière des 300 000 PME de Suisse et joue évidemment un rôle essentiel en matière de défense des intérêts des entreprises et de mise en place de conditions favorables permettant aux entreprises de bien fonctionner, d'être performantes et de se développer. L'USAM s'est montrée très active dans de nombreux dossiers et a exercé toute son influence au Parlement fédéral, avant les votes importants pour nos PME, et lors des campagnes de votation dont elle a pour beaucoup, assuré la coordination et le bon déroulement.

Si les associations professionnelles sont primordiales pour assurer la défense d'une profession, la formation de base et supérieure, le soutien aux entreprises pour l'application de diverses normes, la négociation des



conditions de travail de la branche, une organisation faïtière joue également un rôle essentiel lorsqu'il s'agit pour les milieux économiques de faire entendre leur point de vue sur les nouvelles législations devant réguler le marché.

L'USAM s'est particulièrement engagée dans la votation sur la Réforme de la fiscalité et le financement de l'AVS (RFFA). Tant dans la recherche d'un indispensable compromis qu'au moment de persuader le peuple suisse que la solution finalement trouvée était la bonne, l'organisation faïtière des PME suisses s'est fortement investie. Avec succès puisque finalement le peuple suisse a accepté ce projet à une confortable majorité.

Le combat contre l'initiative sur le mitage du territoire fut également mené avec conviction et a porté ses fruits; car là encore le peuple suisse a su faire preuve de la sagesse nécessaire, sagesse qui lui avait fait défaut lors de la révision de la LAT.

L'USAM est également montée au créneau avec vigueur contre la double, voire la triple imposition en ce qui concerne les redevances TV. Déjà très active dans la campagne contre la LRTV, elle a rappelé que le peuple suisse qui n'avait pas crû à la voracité du fisc fédéral en a eu la preuve. La taxe RTV est non seulement perçue auprès des entreprises en fonction du chiffre d'affaires (plus de Fr. 500 000.-), mais également des consortiums et autres sociétés liées à l'activité des entreprises. C'est une vraie arnaque, et comme pour la LAT, ceux qui ont voté OUI à la LRTV jurent aujourd'hui, mais un peu tard, qu'on ne les reprendra plus!

UNION PATRONALE SUISSE (UPS)

Un des dossiers chauds de l'année est incontestablement l'accord-cadre avec l'Union européenne. Comme il comporte plusieurs points relatifs à la surveillance du marché du travail, notamment le délai d'annonce et l'application de la caution que l'on connaît dans la plâtrerie-peinture romande, l'Union patronale s'est investie pleinement dans ce dossier. Il est certain que la non-signature de l'accord-cadre amènerait la Suisse dans une situation embarrassante avec l'Union européenne qui pourrait avoir pour corollaire, la fin des accords bilatéraux. Lorsque l'on sait qu'un franc sur deux en Suisse est gagné dans l'UE, et que de nombreux secteurs économiques sont particulièrement dépendants de ces accords, il est légitime de se faire quelques soucis. Chaque partie avance stratégiquement ses pions, mais les résultats des négociations sur le Brexit influenceront inévitablement l'issue des discussions. Pas sûr que le nouveau Premier Ministre de sa majesté, le fantasque Boris Johnson, apportera plus de sérénité dans ce dossier. Donc, wait and see...

Les discussions qui ont lieu dans le cadre de l'organisation patronale suisse sont très constructives et c'est une excellente chose qu'une association faïtière telle que la nôtre puisse faire entendre la voix de la Suisse romande.

Magnum-Partenaires



AKZO NOBEL COATINGS AG
Industriestrasse 17a, 6203 Sempach Station
www.sikkens-center.ch



KNUCHEL FARBEN SA
Steinackerweg 11, 4537 Wiedlisbach
www.colorama.ch



KNAUF SA
Kägenstrasse 17, 4153 Reinach/BL
www.knauf.ch



BOSSHARD + CO. AG
Infangstrasse 97, 8153 Rümlang
www.bosshard-farben.ch



RUPF + CO. AG
Eichstrasse 42, 8152 Glattbrugg
www.ruco.ch



STO AG
Südstrasse 14, 8172 Niederglatt
www.stoag.ch



CAPAROL FARBEN AG
Gewerbstrasse 5, 8606 Nänikon
www.caparol.ch



SAINT-GOBAIN WEBER AG
Täferstrasse 11b, 5405 Baden-Dättwil
www.weber-marmoran.ch



KARL BUBENHOFER SA
Hirschenstrasse 26, 9201 Gossau
www.kabe-peintures.ch



SOCOL SA
Rue du Lac 24, 1020 Renens
www.socol.ch

Medium-Partenaires



ALFONS HOPHAN AG
www.hola.ch



DOLD AG
www.dold.ch



PEKA
www.peka.ch



GREUTOL SA
www.greutol.ch



VERNIS CLAESSENS SA
www.claessens.ch

Basic-Partenaires

PERMAPACK AG
www.permapack.ch

STORCH (SCHWEIZ) AG
www.storch.ch

TOUPRET SUISSE SA
www.toupretpro.ch

SAX-FARBEN AG
www.sax.ch

FESTOOL SCHWEIZ AG
www.festool.ch

LANIT SA
www.lanit.ch



Le groupe de sponsors s'engage pour la formation et la formation continue des peintres et des plâtriers. Grâce à un concept de soutien à long terme et à la collaboration précieuse entre les membres du groupe de sponsors et la FREPP, les objectifs visés peuvent être réalisés de façon efficace et orientée sur le but. La FREPP recommande à ses membres de privilégier pour leurs activités commerciales les partenaires de l'association. La FREPP remercie les partenaires pour leur engagement!

www.groupe-de-sponsors.ch

FOURNISSEURS PARTENAIRES

La cordiale collaboration entre la FREPP et ses membres et les fournisseurs partenaires est un exemple dans le domaine. Il faut louer l'esprit constructif de nos partenaires qui ont compris que l'avenir du métier passe absolument par une formation professionnelle supérieure d'un excellent niveau. Des matériaux de qualité ne sont pas mis en évidence s'ils ne sont pas mis en œuvre par des artisans qualifiés et compétents. De même, un excellent artisan ne peut pas fournir un travail de qualité si les produits qu'il met en œuvre ne répondent pas à certaines exigences. D'où une excellente collaboration et un soutien financier appréciable des fournisseurs pour toutes les activités de formation supérieure et pour l'édition de matériel de

formation.

Merci à tous les partenaires pour leur collaboration tout au long de l'année et pour leur indispensable soutien financier. Les membres sont invités à leur montrer leur reconnaissance par des relations commerciales régulières.

NOS PARTENAIRES
pour le perfectionnement professionnel

Rigips
SAINT-GOBAIN

FIXKIT

HGC

REICHENBACH SA
PARQUETS - MOQUETTES - PVC - LINGES - STORES - PAPIERS PEINTS

ISOVER
SAINT-GOBAIN

FREPP
Fédération suisse romande
des entreprises de plâtrerie-peinture
www.frepp.ch

LES VRAIS PROS!
... mettent en œuvre des matériaux de qualité.



REMERCIEMENTS

CONCLUSION

Pour conclure, merci aux très nombreuses personnes qui contribuent au bon fonctionnement de notre association faîtière romande :

- aux membres pour leur participation aux différentes activités et prestations;
- aux Chefs d'entreprises et titulaires d'un diplôme supérieur pour leur implication dans les différentes commissions, de formation, de perfectionnement;
- aux membres du comité central romand et leur président pour leur contribution à la prise de décisions favorables à une saine et dynamique évolution de la FREPP;
- au team FREPP enfin, Romy Hintz, Xavier Sailen et Francine Clavien pour leur travail assidu, toujours très engagé avec une volonté farouche d'aller de l'avant et de faire de la FREPP une organisation appréciée de ses membres.



COMMISSIONS

COMMISSION SUISSE POUR LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET LA QUALITÉ - DÉLÉGUÉS FREPP

- Gérard Anzenberger Réchy
- Claudio Muscianesi Verbier

COMMISSION SUISSE DE SURVEILLANCE DES CIE - DÉLÉGUÉS FREPP

- Jean-Michel Chabloz Meyrin
- Mario Manzini Sainte-Croix
- Thomas Hilger Lausanne
- Philippe Voisard Le Locle

RÉDACTION «FREPP INFO»

- André Buache (Prés.) Corcelles-près-Payerne
- Olivier Berchten Veyrier
- Pierre-Yves Correvon Gimel
- Pierre-Joseph Filippini Sion

PROMOTION PROFESSIONNELLE

- Gianluca Caragnano Carouge
- Alexandre Dumas Le Châtelard
- Marc Droz Chézard-St-Martin
- Claudio Muscianesi Verbier

COMMISSION AQ PLÂTRIER FORMATION PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE

- Venance Bonvin (Prés.) Lens
- Stéphane Locatelli Carouge
- Mario Manzini Sainte-Croix
- Stéphane Michelet Conthey
- Claudio Muscianesi Verbier
- Olivier Roy Montagny-près-Yverdon
- Christophe Sauter La Tour-de-Trême
- Philippe Voisard Le Locle
- Arnaud Zoppi Chexbres

COMMISSION AQ PEINTRE FORMATION PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE

- Denis Quaglia (Prés.) Vouvry
- Nicolas Clément Praroman-Le Mouret
- Olivier Deagostini Colombier
- Flavio Di Marco Marin
- Florian Lovey Orsières
- Daniel Malherbe Le Mont-sur-Lausanne
- Renato Mandola Carouge
- Baptiste Monnard Fenil-sur-Corsier
- Jean-Michel Savioz Sion
- Yannick Seramondi Versoix

COMMISSION INTERCANTONALE EFA

- Daniel Matthey (Prés.) Colombier
- Gérard Anzenberger Réchy
- Stéphane Brosy Delémont
- Jean-Michel Chabloz Meyrin
- Carmine Ciaramella Lussery-Villars
- Conrad Glauser Moutier
- Jean-Marc Jaquier Gland
- Stéphane Locatelli Carouge
- Jean-Louis Morand Bulle
- Claudio Muscianesi Verbier
- Gilles Perseghini Estavayer-le-Lac
- Pierre Righini Lausanne

COMMISSION DE RELECTURE EFA

- Gérard Anzenberger Réchy
- Venance Bonvin Lens
- Claude Chollet Petit-Lancy
- Marc Droz Chézard-St-Martin
- Alexandre Dumas Le Châtelard
- André Dutoit L'Isle
- Renato Mandola Carouge
- Daniel Matthey Colombier

COMMISSION INTERCANTONALE DES CIE

- Mario Manzini (Prés.) Sainte-Croix
- Gérard Anzenberger Réchy
- Jean-Michel Chabloz Meyrin
- Jean-Pierre Häusler Muntelier
- Thomas Hilger Lausanne
- Stéphane Locatelli Carouge
- Thierry Maternini Romont
- Daniel Matthey Colombier
- Jean-Louis Morand Bulle
- Claudio Muscianesi Verbier
- Axel Perseghini Morens
- Pierre Righini Lausanne
- Daniel Roeslin Le Landeron
- Philippe Voisard Le Locle

COMMISSION DES CHAMPIONNATS ROMANDS

- Thomas Hilger (Prés.) Lausanne
- Serge Berclaz Bavois
- Ludovic Dedominici Prilly
- Flavio Di Marco Marin
- Stéphane Locatelli Carouge
- Charly Marty Vouvry
- Stéphane Michelet Conthey
- Claudio Muscianesi Verbier
- Thomas Orth Châtelaine
- Gilles Perseghini Estavayer-le-Lac

GRUPE DE SOUTIEN À LA SOLUTION DE BRANCHE ROMANDE DE LA PLÂTRERIE-PEINTURE

- Romy Hintz FREPP Sion
- Laurent Derivaz FREPP Fribourg
- Serge Jacquin FREPP Tolochenaz
- Antonio Martino FREPP Bösingén
- Amalia Massy FREPP Sion
- Laetitia Piergiovanni FREPP Hauterive
- Bernard Tissières SCIV Sion
- Tibor Menyhart SYNA Villars-sur-Glâne
- J. Ernesto Suarez SYNA Villars-sur-Glâne
- Fabrice Chaperon UNIA Nyon
- Armand Jaquier UNIA Fribourg
- Christine Michel UNIA Berne

COMMISSION PATRONALE DE NÉGOCIATION

CCT-SOR

- Pascal Schwab (Prés.) Prêles
- Marc-Olivier Blanc Lausanne
- André Buache Corcelles-près-Payerne
- Marcel Delasoie Sion
- Laurent Derivaz Fribourg
- Stéphane Ducommun La Chaux-de-Fonds
- Michel Ducommun Lausanne
- Bernard Erny Carouge
- Martin Gigon Delémont
- Florian Lovey Orsières
- Michel Monti Prilly
- Pascal Sallin Villaz-St-Pierre
- Fernand Sauthier Arzier

Secrétariat

- Marcel Delasoie FREPP Sion
- Romy Hintz FREPP Sion

COMITÉ CPP-SOR

Délégation patronale

- André Buache FREPP Corcelles-près-Payerne
- Daniel Clément FREPP Le Mouret
- Marcel Delasoie FREPP Sion
- Florian Lovey Orsières
- Bernard Erny SO-GE Genève
- Stéphane Ducommun FRECEM La Chaux-de-Fonds
- Pascal Schwab FRECEM Prêles

Délégation syndicale

- José Engenheiro SYNA Genève
- Thierry Lambelet SYNA Lausanne
- Tibor Menyhart SYNA (Prés.) Villars-sur-Glâne
- Serge Aymon UNIA Ayent
- Aldo Ferrari UNIA Berne
- Armand Jaquier UNIA Fribourg

Secrétariat

- Daniel Bornozy FRECEM Le Mont-sur-Lausanne
- Nathalie Bocherens FRECEM Le Mont-sur-Lausanne

EN VENTE

OUVRAGES EN VENTE AUPRÈS DU SECRÉTARIAT DE LA FREPP

	<i>Prix membre</i>
Technique de décoration à l'ancienne	55.00
Abécédaire des papiers peints	25.00
Vocabulaire des termes techniques «Peinture, vernis et leur application»	25.00
Dénomination d'éléments de construction	15.00
Technologie peinture Tome I	20.00
Technologie pour peintre Le savoir en couleur (AVA COLOR)	90.00
Norme SIA 118/257 (fr. ou all.)	30.00
Norme SIA 257 (fr. ou all.)	60.00
Fiche technique CAN Qualités des surfaces	10.00
Série de prix (version informatique) (peinture, plâtrerie et isolation périphérique) (à commander sous www.frepp.ch)	100.00

EN VENTE AUPRÈS DE VOTRE SECRÉTARIAT CANTONAL

Série de prix (version papier) (peinture, plâtrerie, isolation périphérique)	
la pièce	80.00
les 3	200.00
Dossier de formation pour les apprentis (A voir auprès des cantons)	

Tous ces prix s'entendent hors taxes sans frais de port.

TEAM



MARCEL DELASOIE

Directeur

Tél. : 027 322 52 62
Fax : 027 322 24 84
E-mail : marcel.delasoie@frepp.ch



ROMY HINTZ

Adjointe de direction

Tél. : 027 322 52 64
Fax : 027 322 24 84
E-mail : romy.hintz@frepp.ch



XAVIER SAILLEN

Responsable FREPP Info
et formation

Tél. : 027 322 52 66
Fax : 027 322 24 84
E-mail : xavier.saillen@frepp.ch



FRANCINE CLAVIEN ALBRECHT

Collaboratrice

Tél. : 027 322 52 60
Fax : 027 322 24 84
E-mail : francine.clavien@frepp.ch

FREPP

Rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion

Tél. : 027 322 52 60
E-mail : info@frepp.ch

LES ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA FREPP



Association des maîtres plâtriers et peintres du canton de Fribourg

c/o Union patronale du canton de Fribourg
Rue de l'Hôpital 15 • CP 1552 • 1701 Fribourg
Tél. secrétariat: 026 350 33 00
l.derivaz@unionpatronale.ch • www.afmmp.ch
Président: Daniel Clément
Secrétaire patronal: Laurent Derivaz



GYPSERIE PEINTURE GENÈVE Chambre syndicale des entrepreneurs de gypserie, peinture et décoration du canton de Genève

c/o FER Genève
Rue de St-Jean 98 • CP 5278 • 1211 Genève 11
Tél. secrétariat: 058 715 32 11
gpg@fer-ge.ch • www.gpg.ch
Président: Olivier Berchten
Secrétaire patronale: Nathalie Bloch



Association cantonale neuchâteloise des entreprises de plâtrerie-peinture

Rouges-Terres 61 • 2068 Hauterive
Tél. secrétariat: 079 850 36 02
info@anepp.ch • www.anepp.ch
Président: Flavio Di Marco
Secrétaire patronale: Laetitia Piergiovanni



Association valaisanne des maîtres plâtriers-peintres

c/o Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20 • CP 141 • 1950 Sion
Tél. secrétariat: 027 327 51 41
amalia.massy@bureaudesmetiers.ch • www.avmmp.ch
Président: Florian Lovey
Secrétaire patronale: Amalia Massy

entrepreneurs! fédération vaudoise

Groupe vaudois des entreprises de plâtrerie et peinture

c/o Fédération vaudoise des entrepreneurs
Route Ignace Paderewski 2 • CP • 1131 Tolochenaz
Tél. secrétariat: 021 632 12 10
SecretariatsPatronaux@fve.ch • www.gvepp.ch
Président: Baptiste Monnard
Secrétaire patronal: Serge Jacquin

COMITÉ

COMITÉ FREPP (2018-2022)

Président : **André Buache**

FRIBOURG

Membre : Gilles Perseghini
Secrétaire : Laurent Derivaz

GENÈVE

Président : Olivier Berchten
(*vice-président FREPP*)
Membre : Gjavit Halili
Secrétaire : Nathalie Bloch

NEUCHÂTEL

Président : Flavio Di Marco
Secrétaire : Laetitia Piergiovanni

VALAIS

Président : Florian Lovey
Secrétaire : Amalia Massy

VAUD

Président : Baptiste Monnard
Secrétaire : Serge Jacquin

SECRETARIAT

Directeur : Marcel Delasoie
Adj. de direction : Romy Hintz

